

R E N A I S S A N C E  
LAC BR  ME LAKE

756 Lakeside, C.P. 2001  
Foster, QC, J0E 1R0

**COMMENTAIRES EN VUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA MRC BROME-  
MISSISQUOI 2008-2014**

**3<sup>e</sup> THÈME : LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**1. L'ORGANISME RENAISSANCE LAC-BROME**

Renaissance Lac Brome (RLB) est un organisme sans but lucratif (OSBL), de type communautaire, dont la mission est d'assurer la meilleure qualité de l'eau du lac Brome et de ses affluents.

RLB représente tous les citoyens du bassin versant du lac Brome (185 km<sup>2</sup>) et agit par ses programmes de suivi scientifique, ses initiatives de sensibilisation des citoyens, individuels comme corporatifs, ses campagnes d'information du public aux meilleures pratiques environnementales.

RLB, en collaboration avec les corps publics, travaille à définir et faire en sorte que les mesures environnementales pour restaurer et préserver la qualité de l'eau du lac Brome soient mises en place et respectées pour que chacun puisse bénéficier du plein usage du lac.

- Conseil d'administration de 9 membres nommés à l'assemblée annuelle des membres
- 396 membres au 31 décembre 2007
- Dernière assemblée générale : le 26 mai 2007 (300 participants)
- Membre du COGEBY (organisme de bassin versant Yamaska)
- Membre du RAPPEL (et membre du conseil d'orientation) (regroupement d'associations de protection de l'environnement des lacs)
- Membre du NALM
- Partenaire privilégié de la Fondation des terres du lac Brome

Même si l'essentiel des membres résident à proximité du lac Brome (51% sont riverains et 32% sont quasi-riverains), RLB met beaucoup d'accent sur la présence des citoyens résidant en amont dans le bassin versant (17% du membership). Cela traduit une des convictions de RLB à savoir que la qualité de l'environnement est l'affaire de tous et que les façons de faire des citoyens, partout dans le bassin versant, ont une grande importance pour assurer la qualité de l'eau.

L'association est également représentative de la population anglophone comme francophone puisque les membres se répartissent entre 69% de francophones (272 membres) et 31% d'anglophones (124 membres).

## **2. LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'EAU SOULÈVE DE TRÈS IMPORTANTS ENJEUX POUR L'ENSEMBLE DES CITOYENS ET DES CORPS PUBLICS**

La situation actuelle de dégradation croissante de nos plans d'eau soulève plusieurs enjeux pour notre région. RLB estime que les enjeux suivants sont particulièrement pertinents.

### **ENJEU 1 : LA DISPONIBILITÉ DE L'EAU POTABLE**

Il est clair que l'approvisionnement en eau potable, on l'a vu dans le cas du lac Davignon, et dans une moins grande mesure, dans le cas du réservoir Boivin, est menacé par les proliférations de cyanobactéries. Dans de telles circonstances, les pouvoirs publics doivent s'assurer de fournir à leurs citoyens un approvisionnement temporaire adéquat, moyennant des coûts élevés et beaucoup de désagrément pour les citoyens. Dans d'autres cas, les usines de filtration doivent être mises aux normes, souvent à grands frais.

Un autre aspect qui préoccupe également notre association concerne les approvisionnements en eau potable à partir des puits privés. Dans notre région, l'approvisionnement en eau est relativement rare et il est important de maximiser l'efficacité des puits et de l'ensemble de la gestion de l'eau. Dans ce contexte, nous croyons que des mesures de préservation de l'eau et en particulier que des objectifs de réduction de la consommation devraient être mis de l'avant i.e. un programme d'efficacité pour l'utilisation de l'eau.

### **ENJEU 2 : LA SANTÉ PUBLIQUE**

Les proliférations de cyanobactéries constituent aussi une menace à la santé publique parce qu'elles sont porteuses de toxines néfastes pour la santé humaine, d'abord dans ses formes bénignes, puis dans ses formes malignes (hépatotoxines, neurotoxines). Une eau contaminée compromet directement la santé humaine. Un grand nombre de polluants, tels le plomb ou le mercure, constituent des risques pour la santé, parfois en contaminant les poissons pêchés en vue de la consommation humaine.

### **ENJEU 3 : L'ACHALANDAGE TOURISTIQUE**

La région recèle de nombreux paysages tous plus enchanteurs les uns que les autres. C'est pour cette raison que les touristes viennent en grand nombre chez nous et contribuent ainsi à une activité économique très importante.

La mauvaise qualité de nos plans d'eau fait fuir les touristes. Les conséquences des fermetures de plage au lac Brome et ailleurs dans la région (parc de la Yamaska) ont amené des chutes de 25 à 30% de l'achalandage touristique en plus de faire mauvaise réputation à la région.

Il est clair que l'éco-tourisme constitue une pierre d'assise de l'activité économique de la région et que les ressources naturelles doivent être préservées si on veut qu'elles conservent leur caractère d'attrait pour les visiteurs. La mise en valeur de plusieurs sites peut également être effectuée.

## **ENJEU 4 : LA VALEUR FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS**

De très nombreuses recherches démontrent que les valeurs des propriétés dans un environnement où l'environnement écologique se dégrade sont compromises. On sait en particulier que dans le cas des lac contaminés aux cyanobactéries, la valeur des propriétés chute de 15 à 20% par mètre de transparence perdu. Un plan d'eau complètement couvert d'écume de cyanobactéries a certainement à long terme des conséquences économiques réelles. À l'échelle de la région, cette menace est très importante et pourrait aussi comporter des conséquences sur les finances publiques.

## **ENJEU 5 : LE MILIEU DE VIE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Beaucoup de nos concitoyens aiment la région parce que celle-ci constitue un milieu de vie agréable, sain et que les acteurs régionaux sont impliqués dans la vie communautaire. Sans le fil conducteur que constitue la qualité de l'environnement, le tissu communautaire risque d'être compromis.

### **3. PISTES D'ORIENTATION ET D'ACTION**

RLB souhaite que tous les intervenants de la MRC et des MRC voisines se donnent une vision et des orientations qui pourraient s'articuler autour des idées suivantes :

- Le respect des règlements en vigueur

Les solutions pour assurer un environnement de qualité sont bien connues. Les difficultés résident souvent dans la mise en place et dans l'application. Beaucoup de règlements existent, au sein de chacune des municipalités de la région. Cependant, plusieurs de ces règlements ne sont pas appliqués, faute de moyens financiers, de moyens matériels ou de ressources humaines. Il faut trouver des moyens pour appliquer les règlements et sanctionner les délinquants et faire comprendre que notre région ne prend pas à la légère les gestes irresponsables au plan environnemental que ce soit le non-respect des bandes riveraines, l'érosion des sols, l'abattage des arbres, le non-contrôle des contaminants, phosphore ou autres, la non-conformité des installations septiques. Les meilleures pratiques environnementales, en premier par les corps publics, par exemple pour l'aménagement des fossés de route (« l'utilisation de la technique du dernier tiers ») devraient être appliquées.

- L'interdiction de tout fertilisant sur les pelouses

Les contaminants, en particulier, les apports de phosphore, doivent être contrôlés de toutes les façons possibles. Toute source de contamination doit être identifiée et enrayée, idéalement de manière volontaire, sinon de manière réglementaire. Dans notre région, il est hautement souhaitable que l'utilisation des fertilisants, spécialement ceux de synthèse, soit interdite sur toute pelouse. Il n'y a pas de raison pour qu'une telle réglementation ne soit pas mise en vigueur dès 2008 dans l'ensemble des municipalités de la MRC.

Évidemment, ce premier aspect de la réglementation des fertilisants devra être complété tout au long du quinquennat par des mesures progressives englobant d'autres dimensions de la question.

- Une philosophie de reddition de comptes

La MRC de même que les municipalités doivent de plus en plus développer une meilleure reddition de comptes en matière environnementale. Un plan stratégique quinquennal ne peut avoir de valeur si les objectifs visés ne sont pas mesurés et si les autorités ne rendent pas des comptes régulièrement à la population. La reddition de compte devrait être annuelle et devrait porter sur l'atteinte ou non des objectifs visés au plan quinquennal. À cet égard, nous voyons comme souhaitables des mesures portant sur la gestion des ouvrages municipaux de traitement des eaux usées (les surverses), sur la conformité des installations septiques, sur le contrôle de la saturation des sols, sur les teneurs en phosphore dans les cours d'eau, sur l'érosion des sols. Certaines des initiatives proposées impliquent de nouveaux dispositifs de mesure et de contrôle.

- La gestion par bassin-versant et par sous-bassin versant

La mise en application de mesures coordonnées et efficaces à l'échelle d'un plan d'eau pose la question de la coordination et de la gestion de la contribution de tous les intervenants. Cette coordination doit dépasser les limites administratives, certes logiques au plan de la gestion, mais souvent totalement inefficaces sur le terrain. La nature ignore les règles et les organismes mis en place par les bureaucraties.

Pour marquer des points efficacement, il faut de plus en plus imaginer et convenir de mécanismes de gouvernance englobant toutes les problématiques pertinentes à un plan d'eau en particulier et ayant donc comme dénominateur commun le bassin versant. En 2008, un projet pilote pourrait être mis de l'avant pour développer des mécanismes de gouvernance incarnant concrètement la notion de gestion par bassin-versant pour l'un ou l'autre de nos plans d'eau que ce soit la baie de Missisquoi, le lac Brome, le lac Davignon ou tout autre.

- La protection, le reboisement et la renaturalisation des rives des cours d'eau

Les rives et les berges doivent bénéficier de leur couvert naturel de végétation, celui-ci agissant comme agent stabilisateur des berges, comme agent filtreur pour les sources de contamination et comme réserve faunique. Des travaux collectifs d'envergure sont requis pour donner suite à cette orientation. 2008 devait voir des projets de reboisement dans les affluents des cours d'eau de la région.

- L'économie d'eau

Il faut de plus en plus assurer un meilleur usage de l'eau potable et s'engager dans un programme d'économie d'eau, portant par exemple sur les réservoirs de chasse d'eau (6 litres versus 13 litres), l'installation de têtes de douche performantes et de robinets avec aérateurs. De très nombreux bénéfices pourraient découler d'une telle initiative dont entre autres la diminution des charges sur les systèmes de traitement des eaux usées et le prolongement de la vie de ces infrastructures coûteuses.

- Le comportement écologique citoyen

Des campagnes d'information et de sensibilisation sont nécessaires pour continuer à informer nos concitoyens des enjeux soulevés par la mauvaise qualité de l'eau. Des campagnes

d'information à la grandeur de la MRC sont requises pour les questions touchant l'utilisation des fertilisants, des savons sans phosphate, de la protection des rives. Le comportement responsable et écologique fait partie des cibles à atteindre pour que les changements souhaités soient durables.

- La coordination des mesures de protection, de réglementation, de contrôle

La situation actuelle est telle que chaque municipalité est amenée à réglementer et lancer des initiatives sans disposer d'un plan et d'une stratégie d'ensemble où la protection de l'environnement occupe une place prédominante. Il est de plus en plus essentiel qu'une coordination soit faite tant au plan de la réglementation que des mesures de protection et de suivi scientifique de nos plans d'eau (protocoles de suivi, processus de prise de décision avant les avis de santé publique, etc.). La MRC, de concert avec le COGEBY, peut prendre à cet égard un certain leadership en offrant notamment des services communs : partage de réglementations, expertises techniques, protocoles de suivi des plans d'eau, matériel d'information, pépinière, etc.

- Une politique de gestion des eaux de ruissellement et ses conséquences sur les plans d'aménagement d'ensemble et le plan d'intégration et d'implantation architecturale

Le schéma d'aménagement et de développement du territoire (et au plan local les règlements municipaux d'urbanisme) doit intégrer les préoccupations de gestion des eaux de ruissellement et comporter des mesures contraignantes visant à assurer l'application des dernières connaissances en la matière, dans les projets de construction résidentielle et commerciale.

La philosophie d'aménagement du territoire doit prendre en compte la protection du milieu et faire en sorte que les développements immobiliers et l'urbanisation respectent les orientations de la région en la matière de façon à ce que le développement du territoire se fasse en harmonie avec la protection de l'environnement. À cet égard, la démarche proposée par le GRAPP est intéressante. L'intégration de mesures de protection des milieux humides dans les plans d'urbanisme des municipalités doit aussi être recherchée. Finalement, il serait très important que les notions de « capacité de support » des plans d'eau et d'urbanisation / densité d'habitation soient prises en compte lors des décisions d'aménagement du territoire.

- Une politique de soutien aux organismes de proximité

La protection et la restauration de l'environnement ne peuvent se faire sans une forte implication des milieux locaux. Appuyés par des mesures d'encadrement et une solide coordination, les organismes du milieu sont les mieux placés pour mobiliser la population, créer une plus grande conscience quant aux bonnes habitudes et aux façons de faire respectueuses de l'environnement. Or, ces organismes sont la plupart du temps des organismes bénévoles. Ils ont besoin d'un soutien concret au plan financier et au plan technique. La MRC devrait se donner une politique plus articulée en matière de soutien de ces organismes de proximité, dédiés à la protection de l'environnement.

RLB est convaincue que l'action conjointe des citoyens organisés en association, de concert avec les municipalités et les instances régionales, peut décupler les forces et accroître considérablement la portée des gestes environnementaux.

- Toutes les autres initiatives consacrées à l'environnement

Le respect de l'environnement occupe déjà une place importante dans les politiques publiques. Elles doivent à l'évidence être renforcées et mieux soutenues. RLB souscrit aux projets de compostage, de recyclage, de gestion des sites d'enfouissement, de gestion des eaux usées et encourage la MRC à renforcer leur application.